



A bas l'arrêté raciste ! Unité pour son abrogation !

Communiqué du 5 mai 2019 - Contact : jeunesserevolution2016@gmail.com

Voici les faits révoltants qui se sont déroulés à l'Université de Lorraine : des étudiants ont fait circuler sur une messagerie leurs insultes contre des étudiants africains de leur promotion, des photos prises à leur insu et des émoticônes de singes. **Abject !** Des centaines d'étudiants ont manifesté pour condamner cette horreur.

La ministre Vidal a beau jeu de vouloir instaurer une journée contre le racisme. **C'est le gouvernement qui l'organise.** En effet, il vient de publier un arrêté raciste du 19 avril qui multiplie par 16 les frais d'inscriptions contre les étudiants dits « non européens », à compter de septembre, interdisant à des dizaines de milliers d'entre eux d'étudier.

On nous explique que certaines universités ne l'appliqueront pas, car elles pourraient exonérer de frais d'inscription 10% de leurs étudiants ? La réalité, c'est que chaque université, chaque conseil d'administration, va établir ses propres critères « d'exonérations », renforçant l'autonomie des universités et l'explosion.

La preuve : à Bordeaux ou Rennes-I, c'est une commission qui va examiner au cas par cas les « *dossiers des étudiants extracommunautaires* » pour décider qui paiera 16 fois plus ou pas. Les critères ? « *Pays d'origine (avec la volonté de favoriser les étudiants des pays francophones)* », « *l'indice de développement humain du pays* », « *le PIB nominal* », le soutien aux filières « *où la demande du marché est forte* » ! D'autres universités, comme Lille, s'inquiètent car le quota des 10% d'exonérés concernent déjà « *800 français et européens sur critères sociaux* » !

A bas le racisme, la division et la discrimination ! Unité des étudiants !

L'arrêté de la honte du 19 avril, c'est le racisme ! Il doit être abrogé !

Nous appelons tous les étudiants à signer et faire signer en masse l'appel de Jeunesse Révolution, à constituer partout des comités : « *Aujourd'hui plus que jamais doit se réaliser l'unité d'action des étudiants, des enseignants et de leurs organisations pour affirmer et obtenir le retrait de l'arrêté du 19 avril* ».

Nom-prénom	Coordonnées (mél, téléphone)	Filière	Signature	Je souhaite m'organiser dans un comité pour l'abrogation